

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE  
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

**ANNÉE 2018**

---

**ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2**

*Durée : 3 heures - Coefficient : 5*

---

**Droit des affaires**

---

*Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.*

---

***Recommandations importantes***

*Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.*

*Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.*

*Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.*



**Tournez la page S.V.P.**



## SUJET

### DROIT DES AFFAIRES

Code matière : 023

*Aucun document ou matériel n'est autorisé.*

**Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets suivants.**

#### **Sujet n° 1**

Concession et franchise.

#### **Sujet n° 2**

Monsieur THOMAS quitte prochainement ses fonctions de directeur commercial de la Société Anonyme (SA) « Fibres et câbles ». Monsieur MARTIN, administrateur au sein de cette SA depuis 5 ans, aspire à le remplacer.

1) Monsieur MARTIN vous consulte pour savoir si ce cumul est possible, notamment sur le plan de la rémunération.

2) Par ailleurs, Monsieur THOMAS est suspecté d'avoir usé à titre personnel de biens de la société.

Monsieur MARTIN vous questionne sur les suites possibles à donner aux agissements de Monsieur THOMAS.

3) Enfin, Monsieur MARTIN souhaite apporter son ancienne clientèle à la SA, et obtenir en contrepartie que la société se porte caution pour le prêt immobilier qu'il compte souscrire pour une acquisition personnelle.

Quels actes sont nécessaires pour permettre l'apport de la clientèle ? Le cautionnement en question sera-t-il possible ?

